



*Sainte-Luce, une communauté unie et épanouie,
fière de ses multiples richesses
où la mer et la terre se marient en offrant
une qualité de vie exceptionnelle.*

AUX CONTRIBUABLES DE LA SUDITE MUNICIPALITÉ

AVIS DE PUBLICATION

Règlement R-2019-282

Adoption du règlement R-2019-282 (Règlement pour fixer les taux de taxes et les tarifs pour l'année 2020)

Avis est donné, que le règlement numéro R-2019-282 pour fixer les taux de taxes et les tarifs pour l'année 2020, a été adopté le 13 janvier 2020 et qu'il peut en être pris communication au bureau municipal, situé au 1, rue Langlois à Sainte-Luce.

DONNÉ À SAINTE-LUCE, CE 16 JANVIER 2020

Je, Jean Robidoux, directeur général et secrétaire-trésorier, résident de la municipalité de Sainte-Luce, certifie sous mon serment d'office, avoir publié le présent avis aux endroits désignés par le conseil le 16 janvier 2020.

Jean Robidoux, directeur général et secrétaire-trésorier